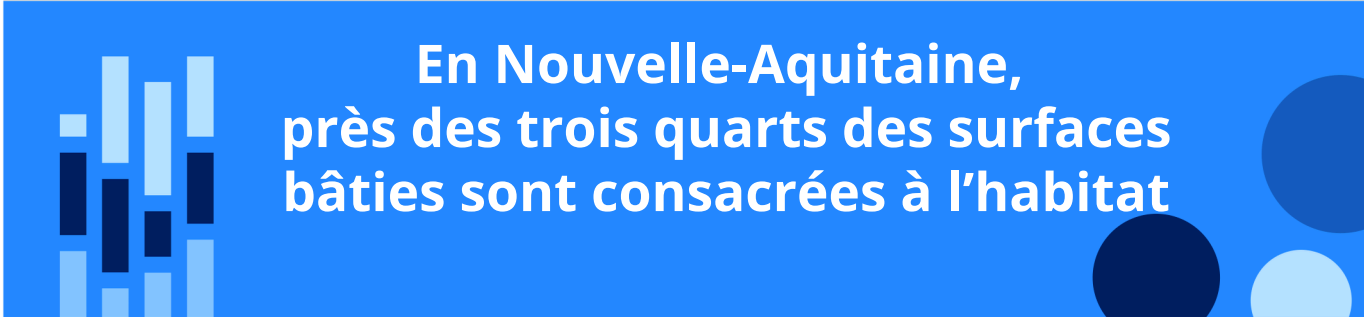


Communiqué de presse, 30 juin 2026



En Nouvelle-Aquitaine, près des trois quarts des surfaces bâties sont consacrées à l'habitat

En 2021, en Nouvelle-Aquitaine, les sols artificialisés couvrent 8 % du territoire, contre 9 % en moyenne nationale. Cela représente 6 900 km², soit environ la superficie du département de la Charente-Maritime. Au sein de la région, la part de sols artificialisés varie de 5 % dans la Creuse à 12 % en Gironde.

Ces surfaces artificialisées se concentrent dans les centres urbains : jusqu'à la moitié des sols dans l'agglomération de Bordeaux Métropole sont artificialisés. À l'inverse, la part des sols artificialisés ne dépasse pas 5 % dans certains territoires, comme dans les zones montagneuses du sud de la région.

Par ailleurs, les zones urbaines denses sont deux fois plus artificialisées que les zones urbaines intermédiaires (57 % contre 24 %). Dans les espaces ruraux, l'artificialisation est moins homogène du fait de la présence de grands espaces naturels (forêt des Landes), mais l'écart entre les zones non périurbaines et périurbaines est très faible.

Le bâti, qu'il soit lié aux logements ou à l'activité économique, explique 19 % des sols artificialisés de la région. L'habitat concentre 72 % des surfaces bâties, du fait d'un habitat individuel prédominant. Le bâti résidentiel est surreprésenté à l'ouest de la région, tandis qu'à l'est, c'est le bâti lié au secteur de production primaire qui est le plus fréquent.

Cette étude est issue d'un partenariat entre l'Insee et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Nouvelle-Aquitaine (Dreal).

Pour en savoir plus

Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 174 consultable sur le site www.insee.fr

8 %

des sols néo-aquitains
sont artificialisés
en 2021

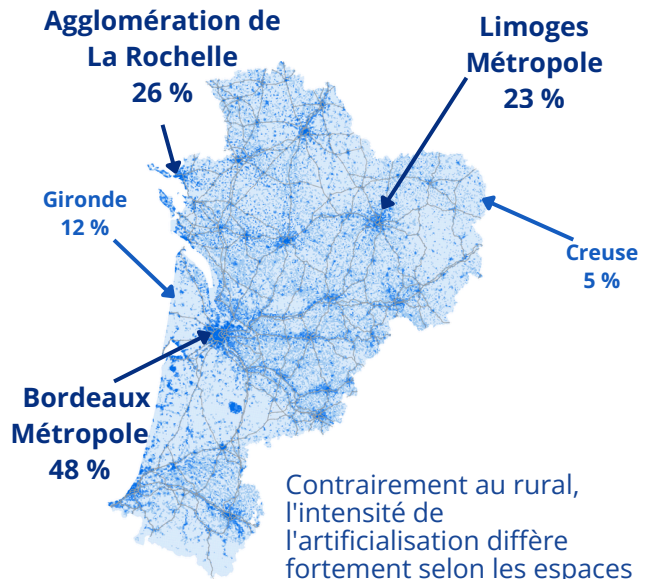


Qu'est-ce qu'un sol artificialisé ?

Tout espace aménagé par l'homme entraînant la perte des fonctions biologiques et écologiques des sols : bâtiments, voies de circulation (routes, chemins), parkings ou encore jardins privés.

En revanche, bien que marqués par l'activité humaine, les terrains agricoles et les espaces verts publics ne sont pas considérés comme artificialisés.

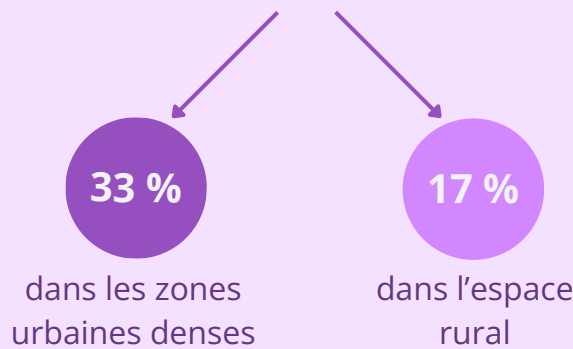
Une artificialisation plus marquée dans et autour des centres urbains



Contrairement au rural, l'intensité de l'artificialisation diffère fortement selon les espaces urbains.

Dans les grands centres urbains, un tiers de l'artificialisation s'explique par le bâti

Bâti = 19 % des surfaces artificialisées



72 % du bâti est consacré à l'habitat



Contacts presse

Préfecture de Nouvelle-Aquitaine : Sophie Billa - 06 07 62 05 99
pref-communication@girond.gouv.fr

Insee : Dominique Morizur - 06 73 64 22 91
medias-nouvelle-aquitaine@insee.fr